

# *LUPLANT'INFO*



**N° 20**

**Décembre 2025**



# Décembre 2025

Chers concitoyens,

Comme chaque année à cette période, c'est le moment de rédiger notre bulletin municipal. En ce qui me concerne, ce numéro sera le dernier puisque j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

En effet, après 36 années au service de la commune dont 18 ans en tant que conseiller municipal puis d'adjoint au Maire, avant d'effectuer 18 années comme Maire, le temps est venu pour moi de passer la main.

J'ai apprécié toutes ces années passées à m'engager dans l'intérêt de notre commune et à rendre service à ses habitants. Certains d'entre vous considéreront peut-être que mon investissement n'était pas suffisant mais il n'est pas toujours simple de composer entre la satisfaction des citoyens et les restrictions financières imposées. La diminution des subventions nous contraignant parfois à renoncer à de gros travaux afin de ne pas endetter la commune avec des emprunts importants et ainsi éviter une hausse des impôts.

Je laisse à mes successeurs le soin de continuer à gérer et entretenir au mieux notre commune.

Je sais que je peux leur faire confiance pour œuvrer dans l'intérêt et le confort des habitants de Luplanté.

Je vous donne, quant à moi, rendez-vous au début de l'année 2026 afin de vous présenter de vive voix, tous mes vœux de joie et de santé autour du verre de l'amitié.

D'ici là, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à vous tous ainsi qu'à vos proches.

Bien cordialement,  
Votre Maire.

**Ouverture de la mairie**

**Le vendredi  
de 17h à 18h30**

**La rédaction du bulletin est assurée par :  
Mmes Lucas Annie, Maroquin Julie et Mrs Huline  
Jacky , Harel Jean-François**

Secrétaire de Mairie : Mme TAILLANDIER Sandrine

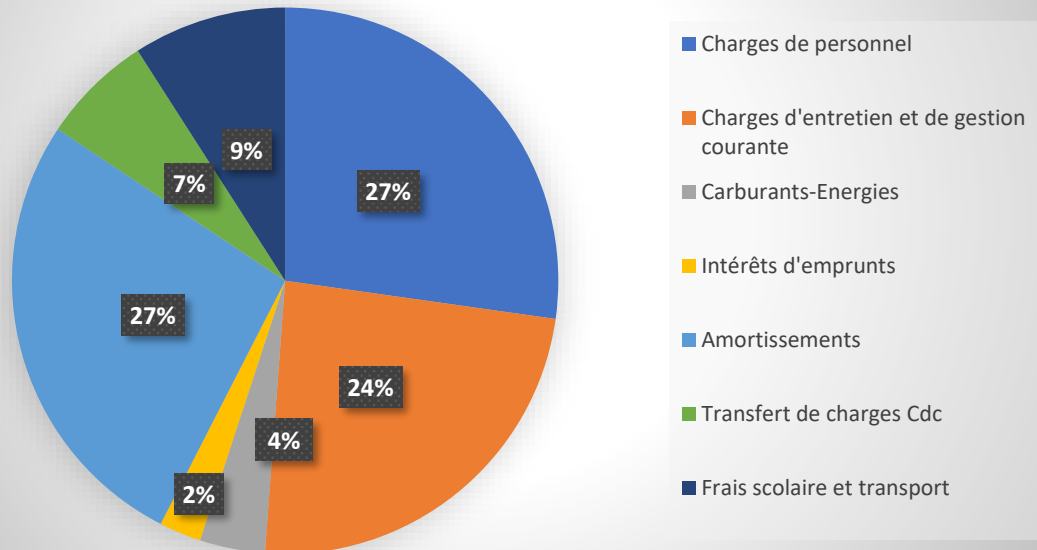
☎ : 02.37.26.60.46

✉ : [contact@luplante.fr](mailto:contact@luplante.fr)

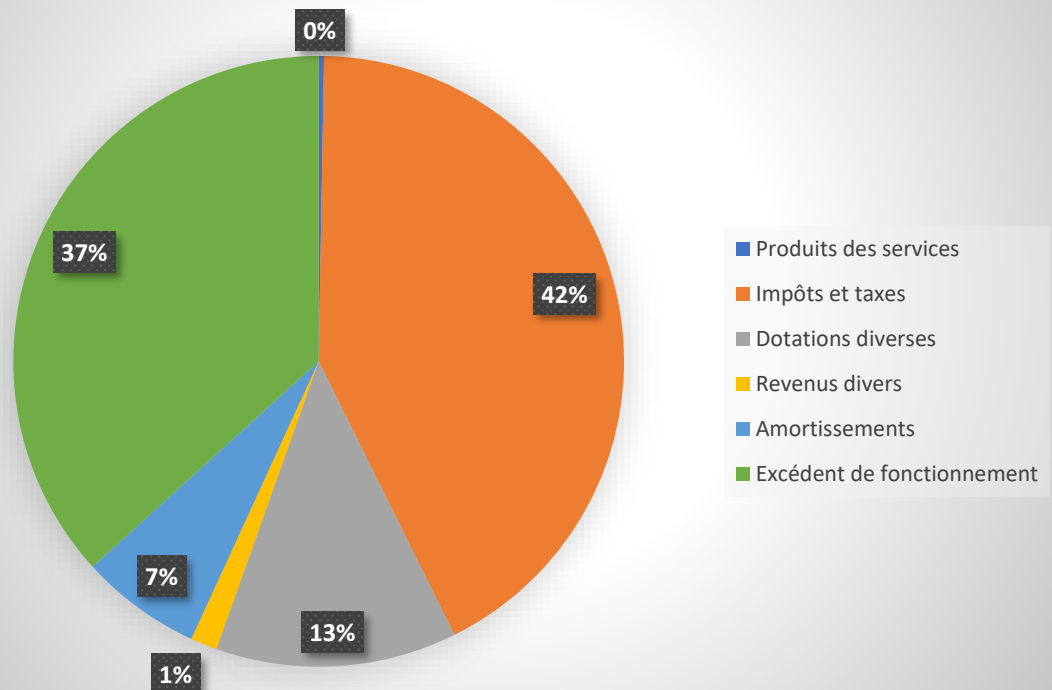
Site de la commune : [luplanté.fr](http://luplanté.fr)

# BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2025

## Dépenses de fonctionnement 354 123€



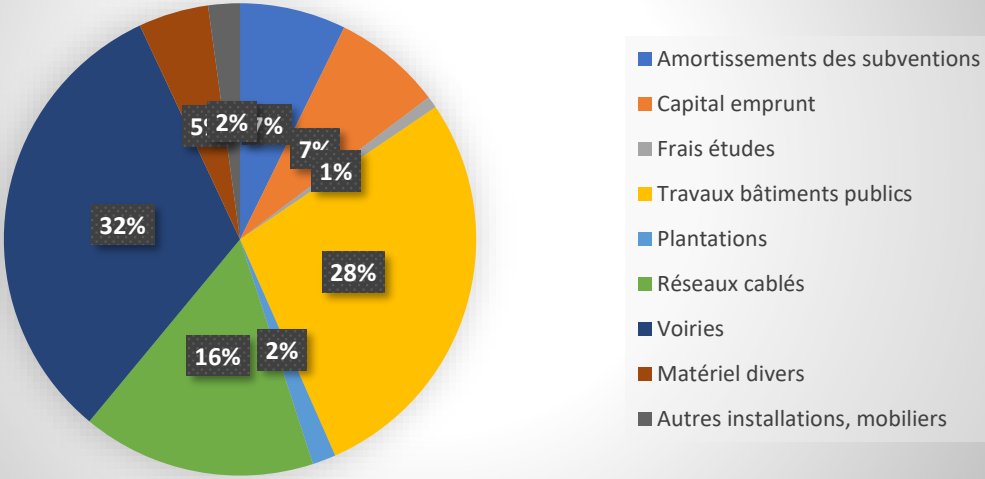
## Recettes de fonctionnement 354 123 €



# BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2025

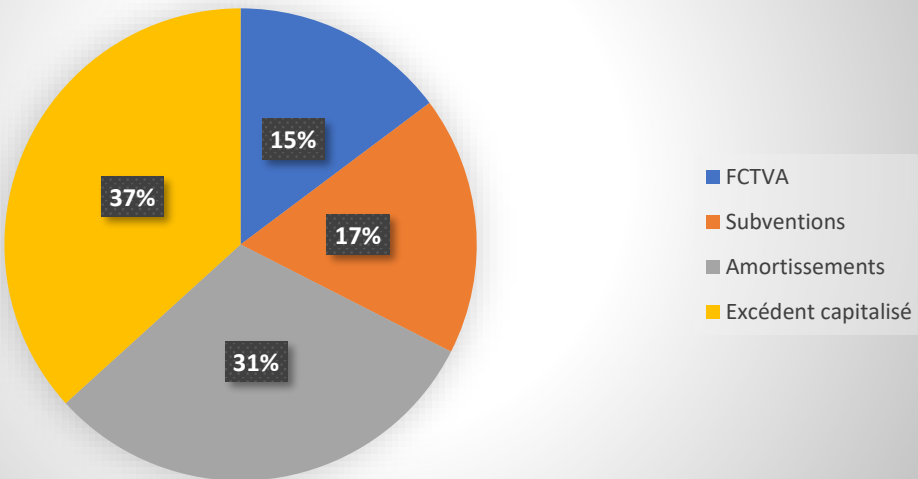
## Dépenses d'investissement

312 283



## Recettes d'investissement

312 283 €

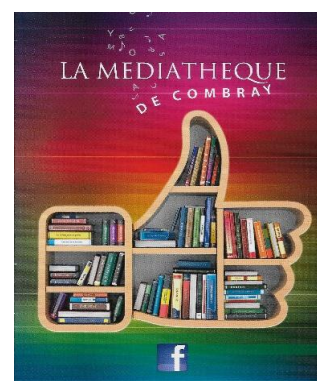


La médiathèque est ouverte toute l'année aux horaires suivants

**Nouveaux Horaires :**

**Mardi 15h30-19h**  
**Mercredi 9h-13h et 14h 18h30**  
**Vendredi 15h30-19h**  
**Samedi 9h-13h et 14h-18h30**  
**Fermée le lundi et le jeudi**

**Médiathèque de Combray**  
**6 avenue des Gloriettes**  
**28120 – Illiers-Combray**  
**02 37 24 17 85**  
**mediatheque@entrebeauceetperche.fr**



Moins de 18 ans : gratuit

A partir de 18 ans : 8.00 €

Tarif hors Communauté de communes entre Beauce et Perche : 12.00 €.

Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les assistantes maternelles de la CDC entre Beauce et Perche  
L'inscription valable 1 an, permet l'emprunt de : 6 livres, 3 magazines, 3 CD audio et 2 DVD pour 4 semaines, ainsi que l'accès Internet sur rendez-vous.



Club informatique - Place des Granges - 28630 Mignières

Madame Monsieur, vous débutez en informatique, vous désirez vous perfectionner alors

nous pouvons  
vous aider ;

Visitez notre site [cibg.fr](http://cibg.fr) ou téléphoner à Yves Mercier au 06.29.84.80.22

Club informatique - Place des Granges - 28630 Mignières

## Qu'est ce que le Relais Petite Enfance ?

**Prise en compte  
RAPIDE  
des demandes**

- ♦ L'orientation et l'information vers un mode d'accueil qui correspond à votre besoin.
- ♦ La réalisation des pré-inscriptions pour les accueils collectifs en vue des commissions.
- ♦ L'obtention de la liste des Assistantes Maternelles indépendantes actualisée et l'information sur les droits et devoirs en tant que parent-employeur.



## Comment ça marche ?

### 1- Prenez Contact par le formulaire en ligne

- ♦ Rendez-vous sur le site [www.entrebeauceetperche.fr](http://www.entrebeauceetperche.fr)

Onglet « Enfance et Jeunesse » puis « Petite Enfance 0-3 ans » puis « Relais Petite Enfance »

Remplissez le formulaire « Recherche d'un mode d'accueil » et faites le nous parvenir



Pour toutes questions, contactez le :  
**02 18 56 10 44**

### 2- Le Relais Petite Enfance vous recontacte sous 2 semaines maximum

- ♦ Suivant les informations que vous aurez pré-remplies nous vous orienterons vers :

#### Un Accueil en Structure (Crèche, Multi-accueil...)

- ⇒ Réalisation de votre demande de pré-inscription
- ⇒ Assister à une réunion « Futurs parents » avec une intervenante de la CAF
- ⇒ Demande transmise aux responsables des structures concernées
- ⇒ Invitation à la visite de la structure et confirmation de la demande
- ⇒ Passage de votre demande en commission

#### Un Accueil Individuel (Assistante maternelle...)

- ⇒ Liste des Assistantes Maternelles indépendantes fournis
- ⇒ Assister à une réunion « Futurs parents » avec une intervenante de la CAF
- ⇒ Information sur votre rôle de parent-employeur avec une Assistante Maternelle indépendante ou une garde d'enfant à domicile

#### Les Accueils collectifs (Crèche, Micro-crèche, Multi-Accueil) :

##### La Crèche "Les P'tits Loups"

2 rue des Aumônes  
28120 Illiers-Combray



##### Le Multi-Accueil "Picoti-Picota"

2 rue de Beauce  
28190 Courville sur Eure

##### La Micro-Crèche "Les Bout'choux"

9 rue de Beauce  
28120 Bailleau le Pin

#### Les Accueils individuels (chez une Assistante Maternelle ou Garde à domicile) :

##### Le Relais Assistantes Maternelles

Pour vous informer lors des permanences (horaires identiques au Relais Petite Enfance—voir au dos):

##### A Courville sur Eure :

2 rue de Beauce



##### A Illiers-Combray :

Rue de Charmois



Toutes les demandes d'inscriptions se font auprès du Relais Petite Enfance



Vous recherchez pour votre enfant :

Une Crèche ?

Un Accueil de quelques heures ?

Une Assistante Maternelle ?

## Relais Petite Enfance

#### A Courville sur Eure :

Lundi : 13h30-17h  
Mardi : 13h30-19h  
Mercredi : 9h-12h30/13h30-17h30  
Vendredi : 13h30-17h30

#### A Illiers-Combray :

Mardi : 13h30-19h  
Jeudi (1fois/mois) : 14h-16h30

Tél : Courville - 02 18 56 10 44

Illiers Combray - 09 72 11 56 21

Port : 06 26 67 33 26

relaispetiteenfance@entrebeauceetperche.fr



La CAF partenaire financier des structures petite enfance

Un service unique pour vos démarches :

**LE RELAIS  
PETITE ENFANCE**



# REMI 28

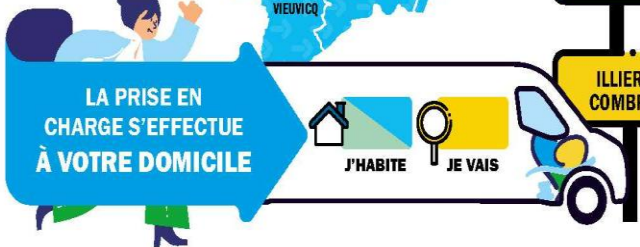
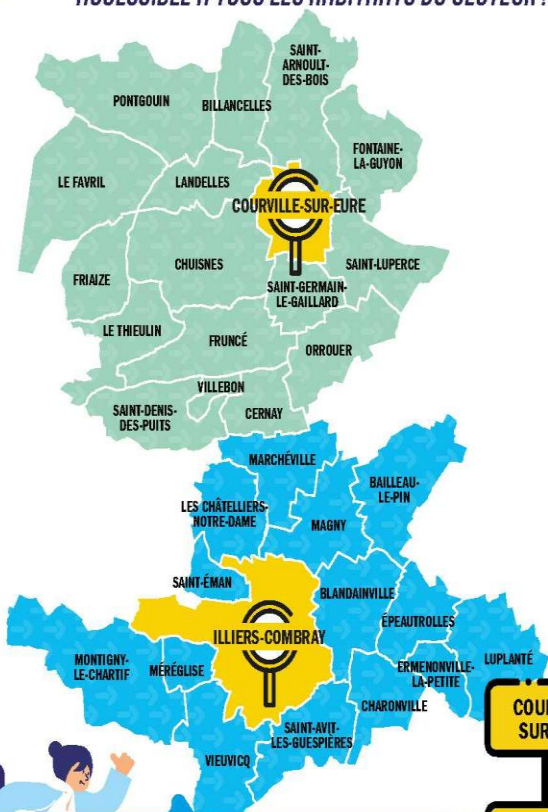
## DE VOTRE DOMICILE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR



**Rémi+**  
à la demande



ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DU SECTEUR !



**RÉMI + À LA DEMANDE**  
**VOUS EMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR**

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au

**0 806 70 33 33** Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.



Plus d'informations sur

[www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)



JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
<b>COURVILLE-SUR-EURE</b>			
LUNDI JEUDI	9 H 30	MAISON DE SANTÉ MAISON FRANCE SERVICE CENTRE VILLE (MARCHÉ) GARE SUPER U	11 H 30
<b>ILLIERS-COMBRAY</b>			
LUNDI	14 H	MAISON DE SANTÉ MARCHÉ CENTRE VILLE SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	17 H
VENDREDI	9h	MAISON FRANCE SERVICES GARE SNCF INTERMARCHÉ	12 H

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

# HABITAT



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE BIEN CHOISIR SON AIDE



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une rénovation ciblée  
sur un poste de travaux



**Chauffage** ou Isolation ou Menuiseries  
Ventilation



- Démarche autonome en ligne
- Travaux par étape
- Aide forfaitaire

Inscription sur  
[www.maprimereenov.gouv.fr](http://www.maprimereenov.gouv.fr)



**À SAVOIR,**  
Pour ces deux aides :

- Les entreprises sélectionnées pour les travaux doivent être labellisées RGE
- Les demandes d'aides doivent être déposées avant signature des devis
- Elles sont versées une fois les travaux terminés
- Les aides varient selon les ressources

**SOIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
INSTRUMENT ÉPIQUE  
L'État / L'État-ILSIF

avec

**France Rénov'**  
Le service public de la rénovation de l'habitat  
Région Île-de-France

SOIHA Normandie Seine / Association Loi 1901 icdef-primov-SOIHA - Claude Amodeo



**MaPrimeRénov'**  
Sérénité

Une rénovation globale  
et performante



**Chauffage** ET/OU Isolation ET/OU Menuiseries  
Ventilation



- Démarche réalisée par un organisme local agréé Mon Accompagnateur Rénov'
- Audit énergétique de votre logement
- Prise en charge de 50 à 65% du montant HT des travaux
- Travaux induits pris en charge
- Cumulables avec les aides locales des collectivités et des caisses de retraites

Inscription sur  
[www.monprojet.anah.gouv.fr](http://www.monprojet.anah.gouv.fr)

**VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ,  
CONTACTEZ-NOUS**

ESPACE CONSEIL France Rénov' 28  
Le service public de la rénovation de l'habitat  
**02 37 21 32 71**  
[france-renov28@soiha.fr](mailto:france-renov28@soiha.fr)  
36 AVENUE MAURICE MAUNOURY  
28600 LUISANT



avec

**inhari**



**BESOIN D'AIDE POUR  
VOS TRAVAUX ?**



**Le Guichet Unique de l'Habitat  
vous accompagne !**

**02 61 67 18 75**



Prenez  
rendez-vous  
en ligne

[opah.entrebeauceetperche@inhari.fr](mailto:opah.entrebeauceetperche@inhari.fr)



Action Logement



## Assistante Maternelle agréée à Luplanté et/ou Aufferville

Mme Curtarello Céline - 26 rue Royale - Aufferville (4 places dont un périscolaire)

Floutier Celia - 10 rue de Beauce Luplanté (2 places)

Puéricultrice référente du secteur : Mme Gauthier

PMI 29-31 rue Nicole Chartres : ☎ 02.37.23.52.22 / 02.37.23.52.19

### RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers.

Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doit pas dépasser la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public.

La hauteur est limitée à 2 mètres.

Il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de ne pas gêner les usagers de l'espace public. Le problème est le même pour des ronces et du lierre qui courent sur les trottoirs.



### RAPPEL : Bruits de voisinage

Arrêté Préfectoral du 22 juin 2016

Les travaux de **rénovation, bricolage, jardinage** réalisés par des particuliers au moyen d'outils bruyants (tels que tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scie mécanique, etc...) **ne peuvent être effectués que :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Afin de ne pas perturber le voisinage, les personnes possédant un chien doivent faire en sorte que celui-ci n'aboie pas de façon continue et prolongée afin de permettre au voisinage de profiter du calme de notre village.

# FRANCE SERVICES A ILLIERS-COMBRAY



**France Services : l'Etat au plus près de vous**



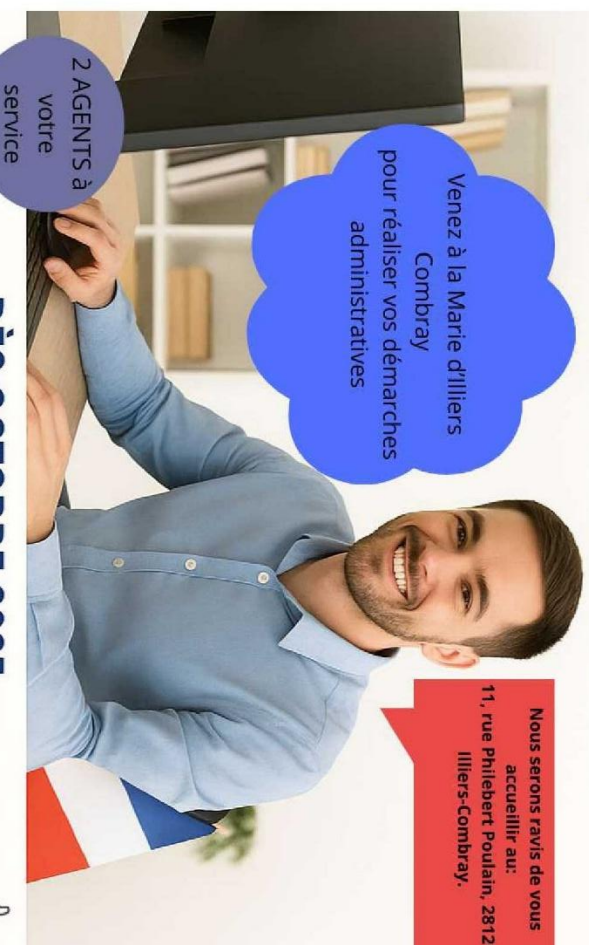
**PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS**

**VOUS AIDE À FAIRE VOS  
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**  
CAF, France travail, dossier de retraite, etc.

Venez à la Marie d'Illiers  
Combray  
pour réaliser vos démarches  
administratives

Nous serons ravis de vous  
accueillir au:  
11, rue Philibert Poulain, 28120  
Illiers-Combray.

2 AGENTS à  
votre  
service



## DEMARCHES ADMINISTRATIVES A ILLIERS-COMBRAY

**Cartes d'identité** : Pour obtenir une Carte d'Identité Nationale CNI, il faut se rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires. Avant tout, il faut faire une pré-demande en ligne.

Pour utiliser ce téléservice, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte-Effectuer une nouvelle pré-demande). Il faudra ensuite vous rendre en mairie d'Illiers pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes. Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable pour la mairie. Attention : la Pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France. (Agence nationale des titres sécurisés – ANTS).

**Passeports** : Le passeport est un document de voyage permettant l'entrée dans de nombreux pays. Au sein de l'Union européenne, la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager. Le passeport biométrique comporte un composant électronique dans lequel sont insérés des données d'état civil, une photo d'identité numérisée, l'image de 2 empreintes digitales du titulaire. Il est valable 10 ans pour une personne majeure, 5 ans pour une personne mineure.

Les démarches sont les mêmes que pour la carte nationale d'identité.

### Vidange des fosses septiques

Communauté de communes : Inscription en ligne sur le site :

[www.entrebeauceetperche.fr](http://www.entrebeauceetperche.fr)

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES A LUPLANTE

### Pacs

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- Soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ; soit à un notaire.
- Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

*Dossier à retirer en mairie ou à télécharger - Cerfas n°15725\*03 et n°15726\*02*

## Mariage

*Dossier à retirer en mairie*

## Inscription sur la liste électorale

*Site internet*

Les inscriptions sont reçues toute l'année sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile obligatoire.

## Urbanisme

Pour toute construction, modification, travaux, démolition : dépôt d'un dossier complet en mairie en 3 exemplaires. Tout dossier incomplet sera refusé.

Pour télécharger les dossiers : [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## Réservation salle des fêtes

Réservation en Mairie aux heures d'ouverture

## Achat d'une sépulture

Informations en mairie aux heures d'ouverture. Achat d'une concession : uniquement sur rendez-vous

# TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024



## TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE :

### COLUMBARIUM

- Pour une durée de 15 ans :**  
Une à deux urnes : 300 €
- Pour une durée de 30 ans :**  
Une à deux urnes : 550 €

### CAVURNES

- Pour une durée de 30 ans**  
Une à deux urnes : 1400 €
- Pour une durée de 50 ans**  
Une à deux urnes : 1600 €

### CONCESSIONS

- Concession trentenaire :** 500 €
- Concession cinquantenaire :** 800 €

**Jardin du souvenir :** 50 € pour le dépôt des cendres + 30 € pour la pose d'une plaque.

POMPES FUNÈBRES MARBRERIE INDÉPENDANTE



**STÉPHANE PERCHE**

Société agréée par l'association française d'information funéraire - [www.asif.asso.fr](http://www.asif.asso.fr)

[www.stephaneperche.fr](http://www.stephaneperche.fr)

30 bis, avenue Maurice Maunoury  
28600 LUISANT  
Tél. 02 37 25 46 72

Mail : [pfm-s@orange.fr](mailto:pfm-s@orange.fr)

1, rue des Trois Maries  
28120 ILLIERS-COMBRAY  
Tél. 02 37 33 28 79

Mail : [pfm-s@orange.fr](mailto:pfm-s@orange.fr)



## Nouveaux Tarifs applicables aux particuliers et professionnels

LOCATIONS	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>HIVER du 1er octobre au 30 avril</b>	<b>HIVER avec chauffage</b>
Salle à la ½ journée	130 € chauffage compris
Salle 1 journée	285 € chauffage compris
Week-end	460 € chauffage compris
Réveillon de Noël/St Sylvestre	700 € chauffage compris
<b>ETE du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>	<b>ETE sans chauffage</b>
Salle à la ½ journée	100 €
Salle 1 journée	220 €
Week-end	350 €
Caution tri sélectif	<b>150.00 €</b>
Caution nettoyage	<b>200.00 €</b>
Caution demandée pour la salle	<b>1 000.00 €</b>

Location tables	<b>3.00 €</b>
Location chaises	<b>1.00 €</b>
Caution chaises ou tables	<b>100.00 €</b>

## Nouveaux Tarifs applicables aux associations de la commune

La première location le week-end sera gratuite pour toutes les associations de la commune.

La deuxième location le week-end sera à ½ tarifs et au-delà le plein tarif s'appliquera

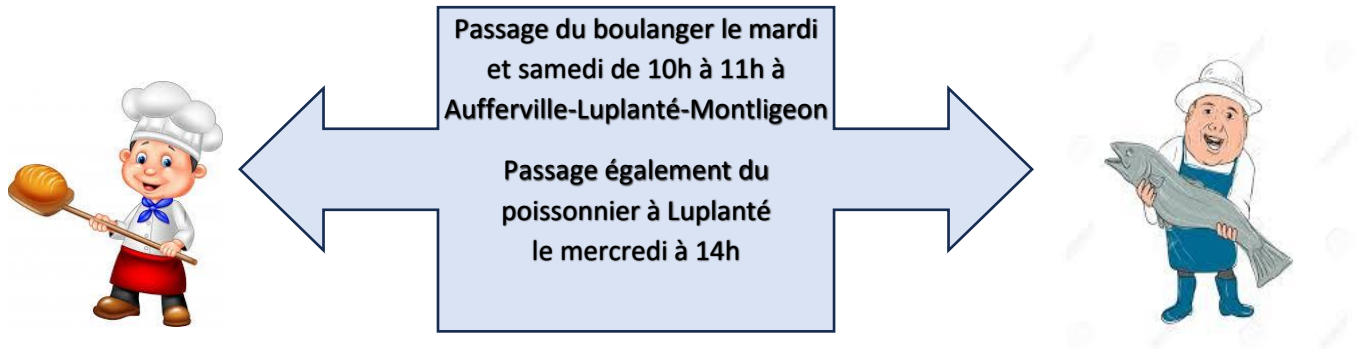
La location en semaine sera gratuite pour toutes les associations de la commune

	LOCATIONS	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>½ tarifs</b>	<b>HIVER du 1er octobre au 30 avril</b>	<b>HIVER avec chauffage</b>
2 <sup>ème</sup> location	Salle à la ½ journée	75 € chauffage compris
	Salle 1 journée	142.50 € chauffage compris
	Week-end	230 € chauffage compris
	Réveillon de Noël/St Sylvestre	700 € chauffage compris
<b>½ tarifs</b>	<b>ETE du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>	<b>ETE sans chauffage</b>
2 <sup>ème</sup> location	Salle à la ½ journée	50 €
	Salle 1 journée	110 €
	Week-end	175 €
	Caution tri sélectif	<b>150.00 €</b>
	Caution nettoyage	<b>200.00 €</b>
	Caution demandée pour la salle	<b>1 000.00 €</b>

Par arrêté préfectoral, Il est interdit de brûler les déchets de jardin chez soi. La déchèterie d'Illiers-Combray et la plate-forme de Dangeau sont là pour récupérer vos dépôts de déchets verts. L'alternative du brûlage est le compostage, à cet effet, vous pouvez acheter un composteur au Sictom BBI.

Ne laissez pas traîner vos poubelles vides sur les trottoirs afin de laisser le passage aux piétons et d'éviter qu'elles ne se retrouvent sur la route par grand vent. En cas d'accident votre responsabilité est engagée.

Merci à vous de respecter ces consignes pour le bien de tous



Un conteneur à vêtements et à chaussures est à votre disposition Place du Béquet. Ne rien déposer à côté.



Des défibrillateurs sont mis à disposition sous le préau de la mairie et à l'entrée de la salle des



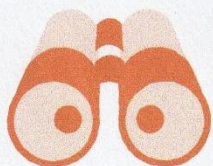
### Avis à la population

*Les rendez-vous pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2025 auront lieu à 10h 45 à la porte de la Mairie*

Dans le cadre de son engagement pour améliorer la mobilité et faciliter les déplacements au sein du département, le Conseil départemental vous informe de la mise en place d'un nouvel outil en ligne : Inforoute28.fr (accessible via ce lien : <https://inforoute28.fr/>)

# PROBLÈMES DE VUE

Quels sont les signes d'alerte chez un bénéficiaire / proche ?



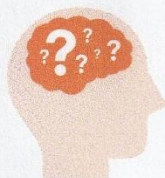
**DIFFICULTÉS POUR LIRE,  
ÉCRIRE OU  
REGARDER LA TV**



**CHUTE, PERTE  
D'ÉQUILIBRE,  
BESOIN D'APPUIS**



**INCONFORT À  
PORTER  
SES LUNETTES**



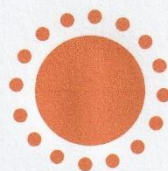
**CONFUSION,  
MALADRESSE OU  
DEVIENT TACTILE**



**PEU D'INTERACTION  
SOCIALE VOIRE  
ISOLEMENT**



**MANGE DIFFICILEMENT  
OU SE SALIT**



**SENSIBILITÉ À  
LA LUMIÈRE**

**VOUS AVEZ IDENTIFIÉ AU MOINS UNE SITUATION ?  
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE OPTICIEN MOBILE**

**LES  
OPTICIENS  
MOBILES**

Votre Opticien Mobile  
Virginie Chauvel  
Tel: 07.67.27.75.80

**N° NATIONAL 04 82 90 49 82**  
(Appel non surtaxé)

[www.lesopticiensmobiles.com](http://www.lesopticiensmobiles.com)

## Améliorer la qualité du tri : les actions du Sictom BBI

Le taux de refus de tri au centre de tri augmente depuis 2022 pour **atteindre 28% en 2024** (25% en 2023, 26% en 2022 et 19,5% en 2021). En 2025, la tendance à la hausse semble se poursuivre.

Les déchets ainsi refusés sont incinérés après leur passage sur la chaîne de tri. Cela représente un surcôt important comparé à des déchets directement déposés dans le bac gris. Le montant de ce surcôt s'élève à environ **100 000 €** en 2024.

Dans le but d'inverser la tendance et de réduire les erreurs de tri, le Sictom BBI a organisé une **opération de contrôle de la qualité du tri** des bacs jaunes sur son territoire du mercredi 5 mars au vendredi 27 juin 2025.

### Bilan du contrôle qualité

Au cours de l'opération, ce sont **7994 bacs qui ont été collectés** et **764 bacs qui ont été refusés**, et un cintre rouge a été accroché à leur poignée. Cela représente **8,72 %** des bacs présentés qui ont été refusés car contenant trop d'erreurs de tri.

L'erreur majoritaire concerne le dépôt **de déchets imbriqués ou en sacs**. Cependant, dans certains cas, ces sacs ont pu contenir des ordures ménagères et non uniquement des emballages.

L'erreur la plus fréquente après les sacs est la présence de **textiles sanitaires** : ce sont les mouchoirs, essuie-tout, serviettes, masques ou couches.

Les photos ci-dessous ont été prises au moment du refus de différents bacs. De gauche à droite :



- Présence de nombreux papiers absorbants
- Canettes imbriquées dans une barquette en plastique
- Sac noir caché sous les bidons (aperçu dans l'interstice entre le bac et le bidon)
- Sacs noirs
- Objet en plastique qui n'est pas un emballage (jouet)

### Sensibilisation suite aux refus

Suite au refus des 764 bacs, **387 personnes ont été sensibilisées** directement en porte à porte. Cela représente **50,65 %** des personnes vues. De plus, 54 habitants ont appelé le bureau suite au refus de leur bac.

Lors de la sensibilisation, les habitants ont pu recevoir un **mémo tri** rappelant les consignes de tri. Les ambassadeurs disposaient également de cendriers de poche et d'autocollants stop-pub.

### Et après ?

Les équipes de collecte continuent à contrôler le contenu des bacs, et refuser ceux qui contiennent trop d'erreurs. Les adresses sont ensuite retransmises au Sictom BBI qui reprend contact avec les habitants.

## ***La petite histoire Le cimetière de Luplanté (1)***



Le cimetière de Luplanté implanté près de la mare neuve se situe sur la route d'Ermenonville-la-Grande. Mais ça n'a pas toujours été le cas. Autrefois celui-ci était autour de l'église, ce qui était souvent le cas dans la plupart des villages.

Cette conception n'était pas sans poser de problème notamment vis-à-vis des animaux, tel que, les loups, les fouines, les blaireaux et même les chiens qui ne se privaient pas de fouiller nos cimetières pour y déterrer les ossements de nos défunts.

C'est une décision de Napoléon qui impose que l'on entoure les cimetières d'un mur haut de deux mètres afin de résoudre le problème.

Pour en arriver là, il a fallu une expérience désagréable concernant le cimetière du Père-Lachaise pour que l'on prenne conscience de tous les désagréments que l'on pouvait rencontrer au 16 et 17-ème siècle.

Un peu d'histoire vous aidera à comprendre ce qui décida le gouvernement de l'époque de suivre les recommandations de l'empereur.

François d'Aix de Lachaise était un prêtre jésuite français théologien et pédagogue. Il est né dans le château d'Aix près de St Martin la Sauveté, le 25 Août 1524 et est décédé en 1709 à Paris. Il a marqué l'histoire bien au-delà de sa mort grâce à un lieu particulier de la capitale « le cimetière du Père-Lachaise ». Il était prêtre et confesseur du roi Louis XIV. A l'origine les terres accueillait non pas des tombes mais une demeure bâtie par le Père-Lachaise lui-même.

Ouvert en mai 1804 d'abord sous le nom de cimetière de l'est, ce n'est qu'un peu plus tard que le lieu adoptera le nom de cimetière du Père-Lachaise. Les 44 hectares de ce cimetière possèdent plus de 70000 concessions et sa richesse artistique et historique rendent hommage à travers l'éternité, à ceux qui y reposent.

Au 12ème siècle il y avait des vignes dans ce coteau, mais après la révolution on y a enterré à la va-vite des victimes de la révolution et de la répression qui a suivi. Mais, des pluies diluviennes vers 1800 ont provoqué un glissement de terrain qui a envahi les faubourgs où vivait, dans des bidonvilles, une partie des habitants qui se sont retrouvés ensevelis sous ces éboulis et se sont retrouvés envahis de squelettes et d'ossements.

C'est suite à cet événement que Napoléon a pris la décision de réglementer les cimetières. Seuls quelques cimetières classés ont été exempté de cette loi, notamment en Bretagne et en Normandie.

## La petite histoire Le cimetière de Luplanté (2)



Le 12 juin 1804, un décret impérial sur les sépultures fixa définitivement les règles à appliquer pour l'emplacement et l'organisation des cimetières.

Luplanté adopta ces règles et on créa un mur autour du cimetière puisqu'à cette époque les sépultures étaient autour de l'église. Celui-ci est resté longtemps à cet emplacement avant que l'espace devienne insuffisant pour y accueillir de nouveaux décès. Il fallut se résoudre à son déménagement. Après décision du conseil, un budget a été alloué à cette fin. Un emplacement fut trouvé à la sortie de Luplanté et c'est au début des années 1900 que le nouvel aménagement a pu accueillir, dans un premier temps, les tombes qui avaient été relevées autour de l'église.

C'est un déménagement qui a dû générer pas mal de soucis à nos élus de l'époque car certaines tombes vieilles de plusieurs centaines d'années ne devaient plus porter de nom ce qui a dû rendre l'inventaire très compliqué. Il fallut aussi créer des allées, établir un plan. En matière de budget, il paraît que le maire de l'époque avait avancé des fonds sur ses propres deniers.

Aujourd'hui le cimetière jouit d'une sérénité et d'une surface plus que respectable pouvant accueillir encore bons nombres de nos concitoyens.

Au cours des années 2010-2015 un nouvel inventaire a été fait et les allées ont été nommées pour faciliter les recherches que certains proches font, par la généalogie, et il est plus simple de répondre à leurs questions. Dans cette enceinte on trouve encore des tombes avec des inscriptions qui datent de fin 1800.

Depuis un certain nombre d'année la crémation a pris de l'ampleur et nous avons un columbarium et un jardin du souvenir. Le cimetière mesure une centaine de mètres de longueur et environ 50 mètres de largeur. Environ un tiers des emplacements sont occupés.

Harel j-f 2025



# EN 2025

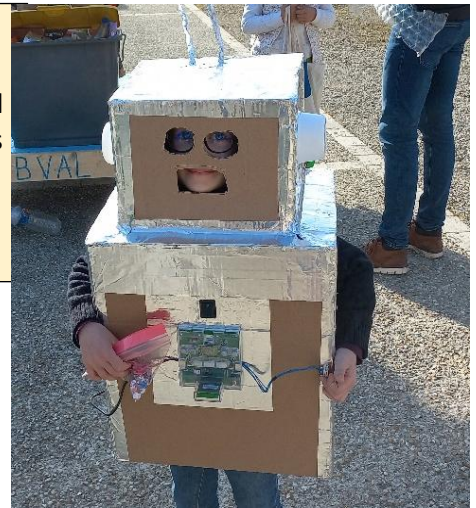


Vœux du maire 2025



Remplacement de tous les luminaires par des leds.

Les enfants de la commune ont participé au carnaval qui a eu lieu en mars 2025 avec la participation de Clément du Sictom



Réfection des voiries – rue Amilcar et rue du Marchais.

Travaux subventionnés par le Conseil Départemental





Lors du repas du 14 juillet, les luplantéens ont été nombreux à partager un bon moment de convivialité par une journée ensoleillée.



# VIE ASSOCIATIVE



Loto 2024

## Amicale du Temps Libre

Présidente : Mme Guillou Marie-France

Trésorière : Mme Guillou Marie-France

Secrétaire : Mme Manceau Michelle

Triste début d'année 2025 pour notre association. Après la tenue de notre assemblée générale le 14 janvier Notre vice-présidente Maryvonne nous a quitté brutalement.

Actuellement nous sommes 21 adhérents et continuons nos activités bimensuelles, hors vacances d'été. Nous avons en 2025 assisté à un spectacle à Luisant, déjeuné au restaurant de Combres, et organisé un loto à la salle des fêtes de Luplanté.

Si vous souhaitez jouer aux cartes ou au scrabble deux mardis par mois de 14h à 17h30, avec une pause à 16h, vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 09 77 72 64 67

Meilleurs vœux pour 2026.

## **FOOTBALL CLUB DE LUPLANTE** [www.fc-luplante.fr](http://www.fc-luplante.fr)

**Président** : Damien Dumont

**Responsable** : Rémi Lalbat N° 06 98 22 64 64

**Trésorier** : Rémi Lalbat

**Secrétaire** : Sébastien MARIE

**Responsable entrainement** : Nicolas Barbier

# VIE ASSOCIATIVE

## Bien Vivre à Luplanté

Encore une année de passée... et quelle année ! Grâce à vous tous, notre village a vibré au rythme de nos rendez-vous festifs : du carnaval coloré, à la fête des voisins, en passant par la brocante, puis le défilé d'Halloween (qui a fait trembler... de rire petits et grands), ou encore la soirée Beaujolais (où l'on a su lever le coude avec élégance !) et bien sûr **le spectacle de Noël organisé en partenariat avec la mairie** (qui a mis des étoiles dans les yeux de tous).

Nous tenons à remercier chaleureusement la mairie pour son soutien constant, et surtout **vous, habitants**, pour votre participation et votre bonne humeur. C'est grâce à vous que ces moments existent et qu'ils deviennent de beaux souvenirs collectifs.

En 2026, on remet ça ! Avec, on l'espère, encore plus de rires, de convivialité et d'envie de se retrouver. Ces moments partagés sont l'occasion parfaite pour mieux se connaître, échanger et faire vivre notre village.

Alors, sortez vos agendas... et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle saison d'évènements à partager ensemble !

Avec toute notre amitié.

Suivez notre Facebook attentivement, toutes les informations y seront communiquées et des flyers déposés directement dans vos boîtes aux lettres.

Pour nous joindre [bvaluplante@gmail.com](mailto:bvaluplante@gmail.com) ou au 06.22.71.85.44



# CALENDRIER 2026

## FÊTES ET ÉVÉNEMENTS SUR LUPLANTE

<p><b>Bonne année 2025</b></p> <p><b>Vœux du maire 16 janvier à 19h Salle des fêtes</b></p>		<p>07/03 Carnaval par Bien Vivre</p>
<p>Janvier </p>	<p>Février </p>	<p>Mars </p>
<p><b>Joyeuses Pâques</b></p>	<p>Cérémonie du 8 mai à 10h45 par la commune</p> <p>30/05 –Fête des voisins par Bien Vivre</p>	<p>14/06 Brocante par bien vivre</p>
<p>Avril </p>	<p>Mai </p>	<p>Juin </p>
<p>Repas du 14 juillet par la commune</p>	<p>Bonnes Vacances</p>	<p>Bonne rentrée scolaire</p>
<p>Juillet </p>	<p>Août </p>	<p>Septembre </p>
<p>31/10 Halloween par Bien Vivre</p>	<p>Cérémonie du 11 novembre à 10h45 par la commune</p> <p>21/11 –Beaujolois nouveau par Bien Vivre</p>	<p>13/12- Spectacle de Noël à la salle des fêtes et distribution de surprises pour les enfants de 0 à 10 ans par Bien Vivre et la commune</p>
<p>Octobre </p>	<p>Novembre </p>	<p>Décembre </p>